SOTI RENCONTRE SARL

Yamoussoukro · Côte d'Ivoire · RCCM CI-TDI-2023-B-1022

CABINET SOTI RENCONTRE

A0 · PIÈCES REMISES À LA PERSONNE

Fiche de

Candidature

Se renseigner n'est pas se porter candidat.

Demande initiale — gratuite, et qui n'engage à rien.
Aucune somme n'est due avant l'admission.

CONFIDENTIEL — PERSONNE CONCERNÉE

Mise à jour : 17 octobre 2026 à 22h01

TIE BI SOTI FULGENCE — Gérant et associé unique

AVANT DE COMMENCER

Ce qu'est cette fiche

Elle enregistre votre demande, sans vous engager.

Cette fiche se renseigne au premier contact, avec votre conseiller ou seul. Aucune somme n'est due à ce stade, et aucune ne vous sera demandée avant que notre Cabinet ait prononcé votre admission. Les blocs marqués **réservé au conseiller** ne sont pas à remplir par vous.

CE QUE VOUS ÊTES, À CE STADE, ET CE QUE CELA CHANGE

Vous êtes candidat. Vous ne devenez adhérent que le jour où notre Cabinet prononce votre admission et où votre règlement est confirmé. D'ici là, vous ne payez rien, vous n'avez souscrit à rien, et vous pouvez vous retirer sans motif et sans frais.

Quelle que soit l'issue, votre démarche est accueillie avec discrétion, et nous vous orientons vers le service qui la sert le mieux.

PREMIÈRE PARTIE

Nos deux services, et lequel vous convient

Deux expériences, une même exigence : des rencontres sérieuses, protégées et mieux préparées. Le choix vous appartient, et il vous est présenté avant toute autre chose.

LE SERVICE	CE QU'IL FAIT POUR VOUS	COMMENT ON Y ENTRE
Le Cabinet	Un conseiller conduit votre démarche : il vous reçoit, instruit votre dossier, cherche pour vous et vous présente des profils étudiés. Vous êtes accompagné, dans un cadre discret où votre photographie n'est pas exposée. C'est le service que cette fiche ouvre.	Une admission se prononce. Elle suit un entretien attentif.
L'application SOTI RENCONTRE 360	Elle calcule votre compatibilité et vous apporte des propositions, dans un cadre vérifié : identité contrôlée, échanges protégés. Vous décidez à chaque étape, à votre rythme.	Aucune admission ne se prononce. La vérification d'identité y remplace l'entretien.

VOUS N'AVEZ PAS À CHOISIR DÉFINITIVEMENT AUJOURD'HUI

Vous pouvez utiliser les deux services. Chacun a ses propres règles et ses propres engagements ; seule votre identité leur est commune.

Si l'entretien montre que l'application SOTI RENCONTRE 360 sert mieux votre démarche aujourd'hui, votre conseiller vous y oriente avec attention : elle vous accueille dans ses propres conditions, et notre Cabinet vous reste ouvert pour plus tard.

- ☐ Je souhaite être candidat au **Cabinet** — la présente fiche.
- ☐ Je souhaite d'abord connaître l'**application** avant de me décider.
- ☐ Je souhaite les **deux**.

DEUXIÈME PARTIE

Vous

Ce que nous avons besoin de savoir pour décider si nous pouvons vous accompagner — et rien de plus.

Votre identité

Nom et prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Pièce d'identité présentée

Nature et numéro — relevés sur l'original

Comment vous joindre

Téléphone

Second numéro

Adresse électronique

Ville et quartier de résidence

Pays de résidence

Votre situation et votre demande

Situation matrimoniale

Célibataire, veuf, divorcé — sur pièce

Profession

Enfants à charge

Zone de recherche envisagée

Comment avez-vous connu notre Cabinet

Personne, lieu ou institution qui vous a orienté

CE QUE NOUS NE VOUS DEMANDONS PAS, ET POURQUOI

La présente fiche ne recueille que ce qui sert à décider de votre admission. Elle ne demande ni votre histoire personnelle, ni vos revenus, ni vos croyances, ni votre santé, ni le détail de votre vie privée. Ce qui sert à chercher pour vous se recueille plus tard, et seulement si vous êtes admis.

Ce que nous aurions recueilli sans que cela ait servi à cette décision est détruit, de notre propre initiative et sans que vous ayez à le demander. Nous ne conservons que ce qui sert votre démarche : c'est notre manière de protéger ce que vous nous confiez.

Si une question vous paraît excéder ce cadre, vous pouvez demander pourquoi elle est posée. Votre conseiller doit pouvoir vous répondre en une phrase ; à défaut, la question n'a pas lieu d'être posée.

TROISIÈME PARTIE

Les conditions d'accès au service

Cinq conditions. Elles se déclarent une par une, et chacune se paraphe séparément.

Ces conditions sont les mêmes pour tous. Aucun conseiller ne peut en ajouter une, en retirer une, ni en assouplir une seule, ni en votre faveur, ni à votre détriment : c'est ce qui garantit l'égalité de chacun. Si l'on vous proposait un arrangement sur l'une d'elles, vous pouvez nous le signaler directement.

CE QUE JE DÉCLARE	PARAPHE
Je déclare avoir l'âge requis : **21 ans révolus** pour une femme, **25 ans révolus** pour un homme.	
Je déclare être **juridiquement libre de m'engager :** célibataire, veuf ou divorcé ; ni marié, ni séparé sans divorce prononcé, ni engagé dans une union religieuse ou coutumière.	
Je déclare que ma démarche est **matrimoniale :** je cherche une union, non une aventure, non une relation de circonstance, non un appui financier, et nul ne me l'impose.	
Je déclare n'avoir **aucune autre démarche matrimoniale active** auprès d'une autre structure au moment où je signe.	
Je déclare que les informations portées sur cette fiche sont **exactes et sincères**, et j'accepte qu'elles soient vérifiées sur pièces.	

CE QU'UNE DÉCLARATION INEXACTE ENTRAÎNE

Avant l'admission, une déclaration volontairement inexacte met fin à l'examen de la candidature. Après l'admission, une déclaration que vous saviez fausse en la signant est une faute grave, et elle peut conduire à l'exclusion sans restitution des sommes versées.

Rien de tout cela n'est automatique. Les faits sont établis, vous êtes entendu, et la décision appartient au Gérant, motivée et écrite. Une erreur de bonne foi se corrige simplement ; elle ne vous est jamais reprochée.

QUATRIÈME PARTIE

Ce qu'il faut savoir avant d'aller plus loin

Cinq choses que nous vous disons maintenant, pour que vous ne les découvriez pas plus tard.

La grille complète de nos tarifs vous a été remise

Vous avez reçu la grille entière — toutes les formules, tous les montants, toutes les conditions financières — **avant** votre entretien, et non après. Nous ne présentons jamais un prix au moment où il faut décider : vous choisissez ainsi à tête reposée, en connaissant tout.

Référence de la grille remise	Date et heure de la remise	Canal de la remise
		Main propre, courriel, espace d'échange

Aucun paiement avant l'admission

La candidature est gratuite. L'entretien est gratuit. Avant l'admission, vous ne devez rien et rien ne vous est réclamé. Les **frais d'inscription de 25 000 F CFA** ne deviennent exigibles qu'après une admission prononcée, à l'issue de l'entretien d'admission ; ils ouvrent votre parcours. La vérification de votre identité et de vos pièces ne vous est jamais facturée.

Avant de vous admettre, notre Cabinet s'assure qu'il peut conduire aujourd'hui la recherche que vous attendez. S'il estime qu'un autre chemin vous servira mieux, il vous le dit, vous propose de revoir ce qui peut l'être ou de rejoindre l'application, et ne vous demande rien.

Une sélection exigeante, et ce qui la rend crédible

Notre Cabinet admet avec exigence : seule une part des candidatures qui lui parviennent conduit à une admission. Cette exigence donne toute sa valeur à votre présence parmi nos adhérents : chaque personne qui vous sera présentée a été accueillie avec le même soin.

PERSONNE, CHEZ NOUS, N'EST PAYÉ POUR VOUS ADMETTRE

Aucune rémunération, dans notre entreprise, n'est calculée sur le nombre d'admissions prononcées ni sur le nombre de candidatures reçues. Celui qui vous reçoit n'a qu'un intérêt : vous orienter vers le service qui vous convient.

C'est la garantie que votre entretien est un échange attentif, jamais une vente : le conseil que vous recevez n'a pas d'autre intérêt que le vôtre.

Notre engagement : l'obligation de moyens

Notre Cabinet s'engage à chercher avec sérieux, diligence et traçabilité. Il s'engage à réduire au maximum le risque que vous fassiez une mauvaise rencontre. L'amour et l'union vous appartiennent : nous répondons du sérieux de notre travail, de la vérification des personnes et de la qualité du cadre.

Si un autre chemin vous sert mieux

Votre conseiller vous le dit simplement et vous en explique la raison. Ce n'est jamais un jugement porté sur vous : c'est le constat que, dans les conditions du moment, un autre chemin sert mieux votre démarche, et l'application SOTI RENCONTRE 360 vous est ouverte. Une nouvelle candidature demeure possible plus tard, et nous serons heureux de vous recevoir.

COMMENT NOUS JOINDRE

Nos canaux officiels sont tous référencés sur www.sotirencontre.com. Une page ou un compte qui n'y figure pas n'est pas le nôtre : ne lui confiez rien et signalez-le-nous.

Pour ce qui concerne votre dossier, privilégiez l'espace d'échange ouvert avec votre conseiller : ce qui y est écrit porte une date certaine, ce qui se dit au téléphone n'en porte aucune. Vous pouvez aussi nous écrire à contact@sotirencontre.com, ou par messagerie au +225 01 51 92 98 95.

CINQUIÈME PARTIE

Vos informations

Ce que nous en faisons, ce que nous n'en faisons jamais, et ce que vous pouvez en exiger.

	CE QUE NOUS NOUS ENGAGEONS À TENIR
Ce à quoi elles servent	À décider de votre admission, et — si vous êtes admis — à conduire votre démarche. À rien d'autre.
Qui y accède	Votre conseiller, le Gérant et, une fois admis, les personnes présentées. Aucun tiers, hors nos prestataires techniques tenus au secret.
Ce que nous ne faisons jamais	Nous ne publions aucun profil, nous ne vendons, ne louons ni n'échangeons aucune information, et nous ne communiquons rien à un tiers sans votre accord, sauf dans le cas, rare, où la loi nous y oblige.
Ce qui est détruit	Tout ce qui a été recueilli sans servir à la décision d'admission, de notre propre initiative et sans demande de votre part.

Le rapprochement entre nos deux services

Votre identité est la même dans nos deux services, et c'est le seul lien entre eux. Pour vous reconnaître d'un service à l'autre, et pour que la protection de chacun vaille dans les deux, notre Cabinet compare votre identité à celles que l'application lui transmet. Ce rapprochement porte sur l'identité et sur les conditions d'accès, jamais sur ce que vous nous confiez de votre vie.

- ☐ J'autorise ce rapprochement, tel qu'il est décrit ci-dessus.
- ☐ J'autorise notre Cabinet à me recontacter plus tard, si son accompagnement peut alors mieux servir ma démarche.

Vos droits

Vous pouvez consulter ce qui vous concerne, en demander la rectification, retirer à tout moment un consentement facultatif, et demander la clôture de votre dossier ou l'effacement de vos informations. Une pièce signée ne se réécrit pas : elle se corrige en conservant l'ancienne valeur, la nouvelle, le motif et la date, parce qu'une trace effaçable ne protège plus personne. Une demande d'effacement reçoit une réponse écrite : ce qui peut être effacé l'est ; ce que la loi ou la preuve de nos engagements nous oblige à garder l'est pour la durée annoncée, avec son motif, puis effacé.

SIXIÈME PARTIE

Votre déclaration

Elle se signe après explication, jamais avant.

CE QUE VOUS ACCEPTEZ ICI VOUS A ÉTÉ EXPLIQUÉ

Votre signature ne vaut pas pour elle-même. Elle vaut parce que ce que vous signez vous a été expliqué, à voix haute, avant que vous ne signiez, et parce que vous avez pu poser vos questions et obtenir des réponses.

Votre conseiller porte ci-dessous ce qu'il vous a expliqué et le temps qu'il y a consacré. Vous portez, en face, que vous l'avez compris. Si quelque chose ne vous a pas été expliqué, ne le signez pas : dites-le, et cela vous sera expliqué.

Une signature recueillie sans explication n'est pas un consentement ; c'est une formalité, et notre Cabinet n'en veut pas.

MES DÉCLARATIONS	PARAPHE
Je déclare que les informations portées sur cette fiche sont exactes et sincères, et que je n'ai rien dissimulé qui puisse fausser la décision de notre Cabinet.	
Je déclare que ma démarche est matrimoniale et sincère.	
Je reconnais qu'une attestation sur l'honneur complète me sera demandée si je suis admis, et que ce que je déclare aujourd'hui y sera repris.	
Je reconnais que la présente fiche ne crée aucune adhésion, qu'elle n'oblige notre Cabinet à rien, et qu'aucune somme ne m'est réclamée aujourd'hui.	
Je reconnais que ce qui précède m'a été expliqué et que j'ai pu poser mes questions.	

LE CANDIDAT	LE CONSEILLER
Nom, date, signature. Mention manuscrite : « Lu, compris et approuvé ».	Nom, date, signature. Atteste avoir reçu la personne et lui avoir expliqué la présente fiche.

La signature du conseiller atteste la réception et l'explication. Elle ne vaut ni admission, ni engagement de notre Cabinet : l'admission se prononce par le Gérant seul, et par écrit.

SEPTIÈME PARTIE

Réception par le Cabinet

Bloc administratif. La personne ne le remplit pas.

RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Numéro de candidature

Date et heure de réception

Provenance — comment la personne nous a connus

Points expliqués à la personne

Ce qui a été repris point par point

Durée de l'explication

En minutes

Suite indiquée à la personne

CE QUI EST REMIS À LA PERSONNE

Un exemplaire de la présente fiche, sans les blocs réservés au conseiller, est remis au candidat le jour même. Il porte le même horodatage que l'exemplaire conservé par notre Cabinet.

Le candidat reste candidat jusqu'à ce que le Gérant se prononce. Tant qu'aucune décision n'est écrite, aucun conseiller ne peut lui annoncer qu'il est admis, ni lui laisser croire qu'il le sera.

« Se renseigner n'est pas se porter candidat.
Se porter candidat n'est pas être admis. »

TIE BI SOTI FULGENCE — Gérant et associé unique

SOTI RENCONTRE SARL — Yamoussoukro, Côte d'Ivoire